

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 2 mai 2016 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Gilles Ducharme  
M. Conrad Daviau  
Mme Diane Ferland  
M. François Légaré  
M. Bernard Bédard  
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

59-05-2016

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. François Légaré  
appuyé par M. Gilles Ducharme  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit  
adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2016;
4. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
5. Rapport de l'inspecteur municipal;
6. Octroi du contrat pour le rechargement d'une partie du chemin de la Mine et d'une partie du 6<sup>ème</sup> Rang;
7. Adoption du règlement modifiant le règlement municipal 250-2009 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 911;

8. Adoption du règlement modifiant le règlement no. 301-2015 pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2016;
9. Avis de motion pour le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 et le règlement de lotissement numéro 182-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton;
10. Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 et le règlement de lotissement numéro 182-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton;
11. Cahier spécial de La Voix de l'Est sur la MRC d'Acton;
12. Liste des comptes;
13. Divers :
  - 13.1. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton – Adoption du plan de mise en œuvre;
  - 13.2. Demande au pacte rural des Loisirs de Roxton Falls pour le projet « Réfection du terrain de baseball et achat de buts de soccer;
  - 13.3. Travaux de pavage du chemin de la Grotte – Décompte no. 2 et no. 3;
  - 13.4. Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge;
  - 13.5. Demande de modification de l'article 291 du règlement G-100;
  - 13.6. Demande au pacte rural pour le projet « Aménagement d'un parc pour enfants 0-5 ans »;
  - 13.7. Demande au pacte rural pour l'aménagement du terrain face à la murale historique;
  - 13.8. Installation d'une gouttière derrière l'hôtel de ville;
14. Rapport des comités;
15. Correspondance;
16. Questions de l'assemblée;
17. Levée de l'assemblée.

60-05-2016

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 avril 2016;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tels que rédigé.

Adoptée

61-05-2016

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

62-05-2016

5. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

63-05-2016

6. **Octroi du contrat pour le rechargement d'une partie du chemin de la Mine et d'une partie du 6<sup>ème</sup> Rang**

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres ont été transmises afin de recevoir des soumissions pour l'achat d'environ 4 600 tonnes de pierre concassée MG-20B dans le but de recharger une partie du chemin de la Mine et une partie du 6<sup>ème</sup> Rang;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 27 avril 2016 et que les personnes suivantes étaient présentes lors de l'ouverture des soumissions :

- M. Roger Ricard, Eurovia Québec Construction;
- M. Richard Blanchette, inspecteur municipal;
- Mme Denyse Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;
- Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE le résultat des soumissions est le suivant (prix excluant les taxes) :

Alain Boyer	70 930,00 \$
Daniel Ferland	76 370,00 \$
Drainage Ostiguy et Robert inc.	77 740,00 \$
Construction DJL inc.	78 450,00 \$
Carrière d'Acton Vale	79 626,00 \$
Yanick Cabana inc.	80 790,00 \$

CONSIDÉRANT QU'Alain Boyer est le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QU'une non-conformité a été relevée dans les soumissions d'Alain Boyer et de Daniel Ferland;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé M. Conrad Daviau  
appuyé par M. Gilles Ducharme  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat à  
Drainage Ostiguy et Robert inc.

Adoptée

64-05-2016

7. **Adoption du règlement 303-2016 modifiant le règlement municipal 250-2009 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 911**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement 250-2009 décrétant la l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance tenue le 4 avril 2016 par le conseiller M. Conrad Daviau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Bédard  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

L'article 2 du règlement no. 250-2009 est remplacé par le suivant :

*À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée pour la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.*

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adopté au Canton de Roxton, le 2 mai 2016.

---

Stéphane Beauchemin  
Maire

---

Caroline Choquette  
Secrétaire-trésorière

65-05-2016

8. **Adoption du règlement no. 304-2016 modifiant le règlement no. 301-2015 pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2016**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement 301-2015 afin de fixer le tarif applicable pour l'émission des médailles de chien;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 4 avril 2016 par la conseillère Mme Diane Ferland;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

L'article 10 du règlement no. 301-2015 est remplacé par le suivant :

10. Licences de chiens

Le coût d'une licence pour chien est fixé à 10\$ chacune.

15. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Stéphane Beauchemin  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

9. **AVIS DE MOTION pour le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 et le règlement de lotissement numéro 182-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Conrad Daviau conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 sera présenté pour fins d'adoption. Le conseil désire modifier lesdits règlements afin de revoir les conditions d'utilisation de conteneur, boîte de camion ou semi-remorque fermée comme bâtiment accessoire, d'établir les conditions d'entreposage de remorques ou semi-remorques sur un terrain, de revoir les limites de la zone 510, de revoir les dimensions minimales des lots et de revoir la distance entre un cours d'eau et une route.

66-05-2016

10. **Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 et le règlement de lotissement numéro 182-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 et le règlement de lotissement numéro 182-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton et déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT QUE ce premier projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré  
appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement de zonage numéro 181-2003 et le règlement de lotissement numéro 182-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton. Que l'assemblée publique de consultation soit tenue le 6 juin 2016 à 19h15.

Adoptée

67-05-2016

12. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. François Légaré  
appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 58 779.22 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

---

68-05-2016

13.1 **Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton – Adoption du plan de mise en œuvre**

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, chaque municipalité locale de la MRC d'Acton doit adopter un plan dans lequel sont traduites les actions et conditions permettant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

**ATTENDU QUE** la mise en œuvre du SCRSI implique, entre autres, l'adoption de mesures réglementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs;

**ATTENDU QUE** le projet de SCRSI, incluant le plan de mise en œuvre, a fait l'objet d'une consultation auprès des municipalités locales de la MRC d'Acton et des MRC dont le territoire est contigu à celui de la MRC d'Acton;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu, à cet égard, le 14 avril 2016;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre;

**CONSÉQUEMMENT,**

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par Mme Diane Ferland et unanimement résolu d'adopter, tel que soumis, le plan de mise en œuvre devant être annexé au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC d'Acton.

Adoptée

69-05-2016

13.2 **Demande au pacte rural des Loisirs de Roxton Falls pour le projet « Réfection du terrain de baseball et achat de buts de soccer »**

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Roxton Falls désirent présenter une demande dans le cadre du pacte rural pour leur projet « Réfection du terrain de baseball et achat de buts de soccer » et que le coût total du projet est de 7 345 \$;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet s'établirait ainsi :

- Mise de fonds du promoteur (20%) : 1 547 \$
- Part du pacte rural du Canton (40%) : 2 899 \$
- Part du pacte rural du Village (40%) : 2 899 \$

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Gilles Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet des Loisirs de Roxton Falls présenté au pacte rural.

Adoptée

70-05-2016

13.3 **Travaux de pavage du chemin de la Grotte – Décompte no. 2 et no. 3**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage ont été effectués dans le chemin de la Grotte au printemps 2015;

CONSIDÉRANT QU'une retenue permanente a été appliquée vu une non-conformité lors des analyses en laboratoire et qu'après cette retenue le montant final des travaux est de 128 227,37 \$

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur recommande par le décompte no. 2 un paiement de la somme de 4 052,92 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur recommande par le décompte no. 3 le paiement de la somme de 7 371,74 \$ conditionnel à la remise par l'entrepreneur d'un cautionnement de garantie valide jusqu'au 6 juillet 2017;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les montants mentionnés ci-dessus selon les recommandations de M. Jean Beauchesne, ingénieur.

Adoptée



71-05-2016

13.4 **Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge**

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a présenté une lettre d'entente de services aux sinistrés légèrement modifiée;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entente sera valide pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle pour la durée de l'entente sera de 0,16 \$ per capita;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

Appuyé par M. Éric Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou leur remplaçant à signer l'entente de service.

Adoptée

72-05-2016

13.5 **Demande de modification de l'article 291 du règlement G-100**

CONSIDÉRANT QUE l'article 291 du règlement G-100 prévoit ce qui suit :

2<sup>o</sup> tout chien de race *bull-terrier*, *staffordshire bull-terrier*, *american bull-terrier* ou *american staffordshire terrier* ou chien hybride issu d'une des races ci-mentionnées (communément appelé *pit-bull*) ;

CONSIDÉRANT QUE cet article est difficile d'application puisque la méthode d'identification officielle de la race de chien est complexe;

CONSIDÉRANT QUE le règlement G-100 est un règlement général qui peut être modifié seulement si les huit municipalités de la MRC d'Acton acceptent la modification;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

Appuyé par M. Conrad Daviau

Et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC d'Acton d'étudier la possibilité de modifier l'article 291 du règlement G-100. Que cet article pourrait être remplacé de façon à prohiber les chiens ayant un comportement dangereux plutôt que de viser une race de chien en particulier.

Adoptée

73-05-2016

13.6 **Demande au pacte rural pour le projet « Aménagement d'un parc pour enfants 0-5 ans »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls désire présenter une demande dans le cadre du pacte rural pour leur projet « Aménagement d'un parc pour enfants 0-5 ans » et que le coût total du projet est de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls demande une contribution financière au montant de 1420 \$ à la Municipalité du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet s'établirait ainsi :

- Mise de fonds du promoteur et de la Municipalité du Canton de Roxton (20%) : 2 840 \$
- Valeur en biens et services : 160 \$
- Part du pacte rural du Canton (40%) : 6 000 \$
- Part du pacte rural du Village (40%) : 6 000 \$

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet « Aménagement d'un parc pour enfants 0-5 ans » présenté au pacte rural par la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

74-05-2016

13.7 **Demande au pacte rural pour l'aménagement du terrain face à la murale historique**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent présenter un projet au pacte rural pour l'aménagement du terrain face à la murale historique;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en la construction d'une plate-forme de béton, l'installation d'un banc de parc, un support à vélo, une table de pique-nique et une poubelle;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 4906.18 \$ et que par conséquent la mise de fonds du promoteur est de 534.72 \$ en argent et de 446,52\$ valeur en services;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

Appuyé par M. Gilles Ducharme

Et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter le projet décrit ci-dessus au pacte rural.

Adoptée

75-05-2016

13.8 **Installation d'une gouttière derrière l'hôtel de ville**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

Appuyé par M. Conrad Daviau

Et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Les gouttières de l'Estrie pour l'installation d'une gouttière à l'arrière de l'hôtel de ville au coût de 1056 \$ taxes en sus.

Adoptée

15. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

76-05-2016

17. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 18.

Adoptée

---

Stéphane Beauchemin  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---